



Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Animateur : M. PAREUX

Membres : MM. BOISNOIR, PASQUINI

PV du 1er mars 2022

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financier.

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTEES OU MODIFIES :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

→ **A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.**

FEUILLES DE MATCH :

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

La feuille de match informatisée devient obligatoire sur les rencontres du championnat Seniors Futsal.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis de 10h30 à 12h00.** → Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19.**



NOUVELLES DES CLUBS DE L'ESSONNE EN COUPE NATIONALE FUTSAL :

RESULTATS DE LA COUPE NATIONALE FUTSAL

16^{èmes} de finale

- BVE FUTSAL 1 / BESANCON AC FUTSAL 1 : 7-7 Tirs au but 7-8 -> BVE FUTSAL qualifié pour les 8^{èmes} de finale

CHAMPIONNAT FUTSAL

FMI NON PARVENUE DU 16 FEVRIER 2022

IGNY FUTSAL 1 / ULIS FUTSAL 1

Reprise du dossier.

Au vu du rapport et des Logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Match n° 23975074 – CROSNE FUTSAL 2 / REVE 1 remis au 05/03/2022

Reprise du dossier.

Courriel de REVE.

En raison de deux matches, le même jour, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure. Compte tenu du calendrier, la Commission demande aux clubs de REVE et de CROSNE FUTSAL de trouver une date et de l'entériner sur Footclubs.

COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

Pour la Coupe Essonne Futsal, les frais d'arbitrage sont à partager entre les 2 équipes et seront prélevés sur le compte club.

Dates prévisionnelles des :

¼ de finale : semaine du 11 au 17 avril 2022. Date butoir le 1er mai 2022

½ finale : semaine du 2 au 8 mai 2022. Date butoir le 22 mai 2022

Match n° 24434873 – VILLEBON FUTSAL 1 / IGNUY FUTSAL 1 du 06/03/2022

Courriel de VILLEBON FUTSAL.

En raison d'un match de championnat le 07/03/2022, la Commission reporte la rencontre.

La Commission demande au club de VILLEBON FUTSAL de s'accorder avec IGNUY FUTSAL pour trouver une autre date pour la coupe de l'Essonne, avant la date butoir du 20/03/2022 et de l'entériner sur Footclubs.

Match n° 24434875 – VILLABE ETS 1 / PARTOUT ' ATHIS 1 du 28/02/2022

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le forfait de PARTOUT ' ATHIS 1.

VILLABE ETS 1 qualifié pour le prochain tour.



Amende réglementaire à PARTOUT ' ATHIS.

Les frais d'arbitrage sont à la charge de PARTOUT ' ATHIS (article 9 du Règlement de la Coupe Essonne Futsal).

Lecture du rapport du club recevant.

Au vu du rapport et des Logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de la tablette.

Prochaine réunion le mardi 8 mars 2022